

dans la nature par bond et par saccade, tous les êtres de la nature se tiennent et s'enchaînent les uns aux autres par des transitions presqu'insensibles, ils forment tous une progression immense dont tous les termes ne sont séparés les uns des autres que par une raison infiniment petite. Bonnet élève cette loi que confirment de jour en jour les progrès de l'histoire naturelle à la hauteur d'une vérité métaphysique et nécessaire, et il ne craint pas de fonder sur elle une partie de ses conjectures. Dans cette partie de la métaphysique qui traite de l'état futur des êtres animés les deux idées fondamentales de Leibnitz, sont : la survivance de toutes les ames et leur union perpétuelle à des corps organiques. Ces deux idées sont aussi les deux idées fondamentales de Charles Bonnet dont le système diffère d'ailleurs de celui de Leibnitz par des différences dont j'aurai soin de tenir compte.

Que l'homme doive continuer d'exister après cette vie, Bonnet le prouve d'une part par la considération des attributs de Dieu, de la souveraine sagesse, de la souveraine bonté, et aussi par la considération de la nature de l'homme qui aspire à l'immortalité ; de l'autre, par la révélation dont il fait à tort intervenir l'autorité dans la philosophie. Mais cette partie des idées de Charles Bonnet n'ayant rien de bien original, je n'y insiste pas et je passe de suite à l'exposition de ses idées sur la nature de cette immortalité. Notre ame dans la vie nouvelle ne doit pas cesser d'être unie à un corps. Croire que l'ame à la mort doive se séparer tout-à-coup du corps pour exister à l'état d'esprit pur, c'est supposer qu'il y a dans la nature, dans l'enchaînement des existences les unes aux autres, des lacunes et des abîmes, c'est croire que la vie nouvelle ne sera pas reliée à la vie passée, car quelle plus brusque transition, quelle opposition plus manifeste que celle qui existerait entre cette existence nouvelle de l'ame à l'état d'esprit pur, et l'existence qui l'a précédée dans laquelle